

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

RECONNAISSANCE DES PROCHES AIDANTS - (N° 1353)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« informations nominatives »,

les mots :

« données à caractère personnel ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, substituer au mot :

« informations »,

le mot :

« données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.